

**MÉMOIRE DE LA VILLE
DE MIRABEL**

**PROJET D'INVERSION DU FLUX
DE L'OLÉODUC 9B D'ENBRIDGE
ENTRE NORTH WESTOVER ET MONTRÉAL**

**PRÉSENTÉ PAR M. JEAN BOUCHARD
MAIRE DE MIRABEL**

Le 2 décembre 2013

PRÉAMBULE

La Ville de Mirabel désire faire part de sa position dans le présent document concernant le projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge, entre North Westover et Montréal, dans le cadre des consultations et auditions publiques de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La Ville de Mirabel, qui constitue une MRC en soi, s'étend sur quelque 477 kilomètres carrés, ce qui en fait un des plus grands territoires municipaux de tout le Québec. De cette superficie, 87 % du territoire est agricole et compte parmi les meilleures terres arables du Québec. Par ailleurs, au cours des deux dernières décennies, la Ville a été marquée par une très grande croissance tant du point de vue commercial et industriel que résidentiel, ce qui s'est traduit par une grande expansion de ses nombreuses zones urbaines (secteurs de Saint-Augustin, de Saint-Canut, de Saint-Janvier, de Sainte-Scholastique, etc.).

En matière d'approvisionnement en eau potable, il convient de noter que Mirabel s'alimente, entre autres, à partir de nombreux puits et compte donc pour une part non négligeable sur la nappe aquifère pour assurer la desserte en eau potable de sa population.

Dans le contexte d'inversion du flux de l'oléoduc d'Enbridge - l'oléoduc s'étend sur quelque 37 kilomètres en territoire mirabellois - les autorités municipales mirabelloises désirent faire part de l'inquiétude manifestée par plusieurs de leurs citoyens à cet égard et de leurs vives préoccupations quant à l'augmentation du flux de mazout proposée par Enbridge.

À la lumière de ce qui précède, nous nous permettons de formuler quelques appréhensions à l'égard du projet.

Tout d'abord, en cas de bris ou de déversements, les installations d'Enbridge viendraient mettre en péril les populations qui, au fil des ans et avec l'expansion des zones d'habitation, se sont rapprochées des limites des périmètres occupés par les installations de la pétrolière. Il faut aussi prendre en considération que les quelque 37 kilomètres d'oléoduc sont situés en territoire agricole qui compte, comme nous le disions, parmi les meilleures terres arables du Québec et pour lesquelles un déversement quelconque de mazout constituerait une tragédie en soi avec des répercussions économiques manifestes.

Il en va de même pour les sources d'alimentation à partir desquelles la Ville puise son eau potable à certains endroits de son territoire dont la vulnérabilité est évidente en cas de déversements, si on considère la grande étendue de la nappe aquifère présente dans le sous-sol mirabellois.

RECOMMANDATIONS

Dans cette perspective donc d'inversion et d'augmentation du flux dans l'oléoduc 9B d'Enbridge, nous soumettons aux autorités compétentes les recommandations suivantes :

Au nom de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement et des ressources et au nom de sa population qui, en cas de bris ou de déversements, se verrait exposée à certains risques, la Ville de Mirabel demande à ce que tout le processus d'inversion du flux soit soumis à une évaluation environnementale exhaustive. Comme l'aspect sécuritaire est crucial, nous nous attendons à ce que des mesures claires soient établies en matière de sécurité et que les services concernés par cet aspect, soit les services de la Sécurité incendie, de l'Environnement, des Travaux publics et de Police soient non seulement informés dans le détail de la nature du produit pétrolier qui y circule et

des précisions techniques afférentes, mais aussi qu'ils soient formés adéquatement afin de pouvoir intervenir en toutes connaissances de cause au moment opportun. De plus, nous proposons fortement l'établissement de plans de contingence, de nature distincte, pour chacun des territoires où l'oléoduc passe.

Sur le plan technique maintenant, nous sommes persuadés que l'ajout de valves d'interruption s'impose. En effet, sur les quelque 37 kilomètres parcourus par l'oléoduc sur le territoire mirabellois, on note l'existence de seulement deux valves d'interruption. Par conséquent, compte tenu de la très grande croissance démographique qu'a connue Mirabel, l'ajout de tels dispositifs concourrait à réduire significativement les risques par rapport aux milieux urbanisés qui sont traversés par les installations d'Enbridge ou situés de plus en plus près de celles-ci.

La compagnie Enbridge devra aussi obtenir une garantie de protection adéquate en cas de déversement ou de toute autre catastrophe.

Finalement, à l'instar des redevances perçues par les autorités municipales auprès des carrières et sablières, la Ville recommande que des redevances lui soient payées pour compenser la présence des installations d'Enbridge, soit sous la forme d'un montant forfaitaire ou d'une somme évaluée par kilomètre de conduite utilisant son territoire.

Jean Bouchard
Maire
Ville de Mirabel